

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 119 portant dissolution du foyer du
31^e régiment du génie de Castelsarrasin (Tarn-et-
Garonne).**

Du 02 mars 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 3 3 1 A

Mot(s) clef(s) : CERCLE — FOYER — DISSOLU-
TION

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 707

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 10.

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981 (BOC,
p. 3902 ; BOEM 135 et 707) modifié, portant organi-
sation et fonctionnement des cercles et des foyers
dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2549 ;
BOEM 510) modifié, fixant les attributions des ser-
vices du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20
octobre 2000 (BOC, 2001, p. 277 ; BOEM 707)
modifiée, relative à l'organisation et au fonctionne-
ment des foyers de l'armée de terre,

ARRÊTE :

Art. 1. Le foyer du 31^e régiment du génie de Castel-
sarrasin (Tarn-et-Garonne) est dissous à compter du 9
février 2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet
organisme sont transférés au cercle mixte du 31^e régi-
ment du génie de Castelsarrasin.

Art. 3. Le général commandant de la région terre
Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT.

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 125 portant dissolution du foyer du 8^e
régiment d'artillerie de Commercy (Meuse).**

Du 03 mars 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 3 3 4 A

Mot(s) clef(s) : CERCLE — FOYER — DISSOLU-
TION

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 707

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 11.

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981 (BOC,
p. 3902 ; BOEM 135 et 707) modifié, portant organi-
sation et fonctionnement des cercles et des foyers
dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2549 ;
BOEM 510) modifié, fixant les attributions des ser-
vices du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20
octobre 2000 (BOC, 2001, p. 277 ; BOEM 707)
modifiée, relative à l'organisation et au fonctionne-
ment des foyers de l'armée de terre,

ARRÊTE :

Art. 1. Le foyer du 8^e régiment d'artillerie de Com-
mercy (Meuse) est dissous à compter du 31 janvier
2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet
organisme sont transférés au cercle mixte du 8^e régi-
ment d'artillerie de Commercy.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Metz,
commandant de la région terre Nord-Est, des forces
françaises et de l'élément civil stationnés en Allema-
gne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT.